

SEANCE du 18 novembre 2024

Présents : MM GUITTET, KIFFER, KONTZ, TOUSCH,
MMES BACHMANN, HESSE, NIEMI-DAURES, ZANONI, ZIROVNIK.

Absent excusé : M. RINGOT.

Absente non excusée: MME CAUNES.

Procuration : M. RINGOT à Mme NIEMI DAURES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de novembre à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil municipal en la Mairie de Mondorff, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Monsieur GUITTET est désigné comme secrétaire.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2024,
2. Décision Modificative budgétaire,
3. Demande de subvention,
4. Rapport Annuel d'Activités 2023 Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
5. Informations.

Ouverture de la séance à 20H50

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, MME Rachel ZIROVNIK, Maire, demande à l'Assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour : **Subvention voyage scolaire**

Considérant que la proposition de Madame le Maire n'est pas de nature à altérer le débat et après en avoir délibéré, par vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

APPROUVE l'ajout de ce point à l'ordre du jour, qui est désormais établi de la façon suivante :

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2024,
2. Décision Modificative budgétaire,
3. Demande de subvention,
4. Rapport Annuel d'Activités 2023 Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
5. Subvention voyage scolaire,
6. Informations.

1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/09/2024

Après exposé du Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 23/09/2024 est **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2°) Décision Modificative budgétaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prendre une décision budgétaire modificative afin de permettre la récupération de l'avance forfaitaire dans le cadre du marché public de réhabilitation du quartier EDF.

Il s'agit d'une écriture d'ordre budgétaire au chapitre 041.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Compte 2152-041 (chapitre 041) : + 15.000 €

Recettes d'investissement :

Compte 238-041 (chapitre 041) : + 15.000 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Adopte la proposition de décision modificative n°01/2024

3°) Demande de subvention

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux les travaux de réparation du pont Victor Hugo à Altwies pour lesquels une subvention peut être demandée à l'Etat (Céréma) au titre du Programme National Ponts "Travaux".

Le coût des travaux est estimé à 199 248,00€ HT

Une subvention est demandée à l'Etat (Céréma) au titre du Programme National Ponts "Travaux" suivant le plan de financement suivants :

. Travaux de réparation du pont Victor HUGO :

Subvention	99 624 € HT	60%
Participation Ville de Mondorf-les-Bains	33 208 € HT	20 %
Fonds propres	33 208 € HT	20 %
Montant total du projet	166 040 € HT	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Autorise le programme de réparation du Pont Victor Hugo,
Fixe le plan de financement de réparation du pont Victor Hugo tel que décrit ci-dessus,
Sollicite une subvention auprès de l'ETAT au titre du Programme National Ponts "Travaux",
Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

4°) Compte rendu d'activité 2023 CCCE

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 présentant le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour l'année 2023,

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'EPCI aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Considérant qu'il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, demandant au Président de

l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Considérant le rapport annuel d'activités de la CCCE 2023, ci-annexé, transmis le 07 octobre 2024, Le rapport d'activités 2023 est présenté aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Prend acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2023.

5°) Subvention voyage scolaire

Madame le Maire expose que la commune a été sollicitée par la Directrice du groupe scolaire Guersing pour participer au financement d'un voyage scolaire du 13 au 17 janvier 2025 à PRAZ-SUR-ARLY - Les Essertets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-7,

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé une demande,

Il est proposé au Conseil municipal,

- d'accorder les subventions suivantes :

50€ X 12 élèves ayant participé au voyage

Soit une subvention totale de 600,00€

Madame ZANONI Claire, conseillère municipale, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Autorise le versement d'une subvention de 600€ à la coopérative scolaire du groupe scolaire Guersing,

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

6°) informations au Conseil municipal

Madame le Maire informe le conseil municipal :

1- Virement de crédits N°1 (M57 – FONGIBILITE DES CREDITS)

VU la délibération n°17/2024 prise à l'occasion du Conseil municipal du 25 mars 2024 portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

VU la délibération n°15/2024 prise à l'occasion du Conseil municipal du 25 mars 2024, approuvant le budget primitif 2024,

CONSIDERANT qu'il y avait lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre la régularisation du règlement de la garantie à première demande à la société EUROVIA, dans le cadre du marché de travaux du quartier EDF,

Madame le Maire a décidé de prendre une décision de virement de crédits et effectuer les virements tels que présentés ci-après :

Dépenses d'investissement :

Compte 238 (chapitre 23) : + 15.000 €

Compte 2152 (chapitre 21) : - 15.000 €

2- Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Madame le Maire informe le Conseil municipal de ne pas avoir user du droit de préemption de la commune dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°002/2024.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H04

